

Bsp 3341-5-2

DE LA LÉGITIMITÉ

DU

NOM DE GOUDELIN,

appliqué à l'auteur

DU RAMELET MOUNDI ,

Par J.-B. N.



TOUTOUSE,

Typographie de LAVERGNE, 46, rue Saint-Rome.

1843.

DE LA RECHERCHE

NOTES DE G. G. G. G.

1871

DE LA RECHERCHE

1871

1871

1871

LÉGITIMITÉ DU NOM DE GOUDELIN

La fausse interprétation du mot GODELIN, inscrit sur l'un des registres des Jeux-Floraux, a fait penser à quelques-uns, qui se sont occupés du poète *Goudelin*, qu'il s'appelait ainsi.

A l'occasion de la réimpression du *Ramelet Moundi*, avec la traduction littérale en regard, je m'étonnais que les éditeurs, MM. Cayla et Cléobule Paul, eussent adopté cette version. Je pris alors l'engagement de démontrer que l'opinion émise, mais non motivée, par les nouveaux éditeurs, n'avait aucun fondement et devait être par conséquent abandonnée; c'est pour tenir ma promesse que je publiai cette notice dans le *Journal de Toulouse politique et littéraire*, janvier 1843, n° 12.

La fautive interprétation du mot Godefrid, insérée
sur l'un des registres des Jeux-Floraux, a fait pen-
ser à quelques-uns, qui se sont occupés du poète
Godefrid, qu'il s'appelait ainsi.

A l'occasion de la réimpression du Ramener
Godefrid, avec la traduction littérale en regard,
je m'étonnais que les éditeurs, M^{rs} Cayla et Ché-
rulle Paul, eussent adopté cette version. Je pris alors
l'engagement de démontrer que l'opinion émise,
mais non motivée, par les nouveaux éditeurs, n'a-
vait aucun fondement et devait être par conséquent
abandonnée; c'est pour tenir ma promesse que je
publiai cette notice dans le Journal de Toulouse
politique et littéraire, janvier 1843, n° 42.

LÉGITIMITÉ DU NOM DE GOUDELIN.

Dans le Midi de la France , il n'y a point de nom plus répandu que celui de l'auteur du *Ramelet Moundi*, ni de renommée mieux établie que la sienne; je me trompe, ni son nom, ni sa renommée, tels qu'on les a faits, ne sont l'expression de la vérité; *Goudouli*, synonyme informe du véritable nom du chantre de *Liris*, est dans toutes les bouches, et à part quelques personnes instruites (il faudra bientôt dire érudites), qui donc prend le soin, même parmi nous, d'apprécier les vrais titres de gloire du poète qui a illustré Toulouse? Tout au rebours, on l'a dépouillé de l'auréole resplendissante dont l'a illuminé son génie, pour l'affubler de je ne sais quel grossier manteau de bouffon; celui qui fit les délices des brillants salons des Montmorenci, des Carmaing, des Monluc, des Bertier et de toute cette grande et haute noblesse d'alors, a été représenté comme un vil histrion, en lui attribuant une foule d'anecdotes où la grossièreté le dispute au plus honteux cynisme. — Est-ce bien la peine d'acquérir tant de gloire, pour voir si tôt son éclat terni par le caprice et l'ignorance populaires!

Voyez ce qui est arrivé pour son nom: — ce serait peu de chose si celui de *Goudouli*, tout impropre qu'il est, depuis long-temps consacré dans le langage usuel de Toulouse, eût été seul substitué au sien; mais un bon nombre des écrivains qui ont voulu honorer la mémoire de cet homme célèbre ont adopté, à l'endroit de son nom, des versions différentes, quoique raisonnées; puis est venue une erreur, que rien n'autorisait, et qui l'a enfin dépouillé du nom de son père, de ce nom, le seul bien qu'en mourant il ait laissé à sa famille, après l'avoir illustré.

Où est né Goudelin ? — A Toulouse , répondent tous les biographes , et nous n'en savons pas davantage. L'annaliste Lafaille, qui fut son contemporain et le premier éditeur de ses œuvres, après sa mort , nous apprend que *PIERRE GOUDELIN était natif de Toulouse et fils d'un chirurgien très-expérimenté en son art* (1).

Le père Sermet a ajouté un précieux document à ce que Lafaille nous avait conservé de l'origine de Goudelin : « *J'ai appris, dit-il, par tradition qu'il était né dans une maison de la rue Pargaminières, contiguë au coin de la rue du Sac* (2). *En fouillant dans les archives des grands carmes, j'ai trouvé qu'il était avocat, fils de RAYMOND GOUDELIN, chirurgien, et d'Anne de Landes, et l'aîné de deux frères dont l'un s'appelait Jean-Jacques, et dont l'autre était noble Antoine, écuyer, capitaine pour le roi en Boulonnais* (3). »

D'après la donnée traditionnelle conservée par le père Sermet, j'ai conçu d'abord l'espoir d'arriver à la découverte de l'acte de baptême de Goudelin ; mais je l'ai vainement tenté ; les quelques registres de l'ancienne paroisse de Saint-Pierre des Cuisines, dans laquelle était enclavée la rue Pargaminières, et qui sont conservés dans les bureaux de l'état civil de la mairie de Toulouse, ne remontant pas jusqu'à l'époque présumée de la naissance de Goudelin.

Il ne nous reste donc sur ce point que le passage bien précis de la notice historique de Lafaille, le contemporain de Goudelin, et celui, non moins précis, du mémoire du père Sermet, puisé dans les archives du couvent des grands carmes. Telles sont les premières preuves en faveur de notre opinion, à savoir que *Pierre Goudelin était fils de Raymond Goudelin*.

Examinons maintenant si des documents authentiques, produits du vivant de l'auteur, viendront confirmer ou détruire ce que nous ont appris Lafaille et le père Sermet.

(1) Voyez *lettre de M. *** à un de ses amis de Paris*, placée en tête de la réimpression des œuvres de Goudelin. — In-12. 1678.

(2) C'est aujourd'hui la rue de l'hôpital militaire.

(3) *Recherches historiques sur Goudouli*, etc. Dans l'histoire et mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse. — 1740, tome 4, p. 225 et suiv.

En première ligne nous invoquons le témoignage des œuvres du poète. Quel est l'écrivain, qui, ayant à placer son nom au frontispice d'un livre, négligera d'en rectifier l'orthographe ? Aucun certainement. Et néanmoins voilà ce que Goudelin aurait fait dans toutes les éditions de ses œuvres publiées de son vivant, à Toulouse, sous ses yeux ? — personne ne le croira. Or, voici les titres de quatre de ces éditions que nous avons actuellement à notre disposition :

— Nous lisons dans celle de 1617 : *Le Ramelet moundi*, per Pierre GOUDELIN;

— Dans celle de 1637 : *Le Ramelet moundi longtems acrescut d'un broutou et de noubel d'un segoun broutou que ben de s'esplandi dins aquesto darniéro impressiu.*

Le tout fait par Pierre GOUDELIN, toulousain;

— Dans celle de 1638 : *Le Ramelet moundi de tres flouretos o las gentillesos de tres boutados del siur GOUDELIN;*

— Enfin, dans celle de 1648 : *Las obros de Pierre GOUDELIN, augmentados d'uno noubelo floureto.*

Quel est le nom que l'auteur a pris dans ses œuvres, à la fin de ses épîtres dédicatoires adressées à Adrien de Monluc, à Philippe de Caminade, aux capitouls ? — C'est le sien, celui de Goudelin.

Certes, voilà, il faut l'avouer, une autorité bien imposante, celle de Goudelin lui-même. Est-il d'ailleurs croyable que notre poète fût resté indifférent à conserver, dans toute sa pureté, son nom, en même temps qu'il s'appliquait à le léguer glorieux à son pays, au point de ne pas faire ce que ne néglige jamais l'homme le plus vulgaire ?

Non, Goudelin se montra au contraire très-sévère sur ce point, et il porta toujours la plus scrupuleuse attention à ne pas changer l'orthographe de son nom. Exemple que suivirent les plus illustres de ses amis, Doujat, Dastros et Lafaille, qui ne le nommèrent pas autrement, même dans les vers languedociens ou gascons qu'ils lui adressèrent.

Mais une foule d'autres, par purisme, agirent autrement, et suivant la coutume du temps, ils retranchèrent de son nom certaines lettres pour lui donner une physionomie entièrement française, languedocienne ou latine.

Ceux qui lui offrirent des louanges en vers français, le nommè-

rent tantôt Goudelin, tantôt Godelin; ceux-ci sont les plus nombreux.

Ceux qui employèrent les idiomes méridionaux, adoptèrent quelquefois le véritable nom, comme le faisait le poète lui-même, en se contentant d'en modifier la prononciation; ce qui résulte de l'accentuation qu'ils ont suivie. Tandis qu'un bon nombre firent abstraction du N final et écrivirent *Goudeli*: règle suivie encore de nos jours, lorsque nous transportons un mot terminé en *in* du français en languedocien: nous disons *li* pour *lin*; *Jasmi*, pour *Jasmin*.

Enfin ceux qui firent entrer le nom de notre poète dans des vers latins, démembrèrent la diphtongue *ou*, et obtinrent ainsi *Godelinus* au lieu de *Goudelinus*, qui aurait été pris pour un barbarisme, la diphtongue qu'ils retranchaient n'étant point usitée dans la langue dont ils faisaient usage. Malard, dans la pièce de vers intitulée *In sertum Tolosanum Domini Godelini*, a donné le premier cet exemple, que d'autres suivirent, jusques à Lafaille, dans le quatrain bien connu qu'il inscrivit au-dessous du buste de Goudelin, dans la salle des Illustres Toulousains, au Capitole:

- « Musarum (*Godeline*) decus, sic ora ferebas,
- » Lirida cum caneres, Berteriumque nemus.
- » Non meliora tuis tentabit carmina Apollo,
- » Tectosagum grato dum volet ore loqui (1). »

L'historien Raynal a ainsi imité ces vers:

- « Aimable, *Goudelin*, tel était ton visage,
- » Quand tu chantaïs Liris et le bois de Bertier,
- » Phébus même sur toi ne pourra l'emporter,
- » S'il vent des Toulousains emprunter le langage (2). »

(1) MM. Cayla et Paul, en plaçant ces vers au bas d'un prétendu portrait de Godelin, ont mis *Godoline* au lieu de *Godeline*; ils ont aussi défiguré le dernier vers.

La version que nous avons adoptée est la même que Lafaille fit inscrire au-dessous du buste de Goudelin et qu'il a reproduite dans la notice citée, en tête de l'édition de 1678.

(2) Raynal. Histoire de la ville de Toulouse. 1759, p. 364.

On le voit, Goudelin est le seul nom qu'ait pris dans ses œuvres l'auteur du *Ramelet* ; c'est aussi le seul que lui donnèrent ses amis, alors même qu'ils en modifièrent quelquefois l'orthographe, ce qu'ils firent toujours en ayant le soin de rester fidèles à des règles sûres, qui permettaient de la rétablir, par la pensée, dans toute son intégrité ; de telle sorte qu'ils modifiaient son nom, sans néanmoins le défigurer.

Et cependant, déjà du vivant de Goudelin, son nom avait été altéré par le vulgaire ; on l'avait transformé en celui de *Goudouli*, qui lui est resté. Un savant recommandable, qui fut son contemporain, s'y trompa, et il ne nomma pas autrement le poète de Toulouse, qu'il cite en plus de vingt endroits dans un de ses mémorables ouvrages. C'est le médecin Pierre Borel, de Castres, l'un des hommes les plus érudits de son temps ; il publia quatorze ans après la mort de Goudelin, son *trésor de recherches et antiquités gauloises et françaises* (1). Rempli d'admiration pour l'auteur du *Ramelet*, il dit dans la préface de son livre : « *Le Haut-Languedoc peut se glorifier d'avoir produit le poète GODOULI, avocat tolosain, qui a si bien manié sa langue, qu'il a fait voir en son RAMELET MOUNDI qu'elle ne cedeoit à aucune autre, ni en mignardise, ni en expressions fortes.* » Mais ni Goudelin, ni ses amis, pendant qu'il vivait, ne firent jamais usage de son nom ainsi défiguré ; et loin d'être véritablement le sien, comme quelques-uns l'ont cru, il n'en était réellement que le représentant informe. Il en est devenu depuis comme le synonyme obligé (2).

Voilà certes des preuves qui concordent parfaitement avec celles que nous avons déjà rapportées. En voici d'autres, auxquelles s'attache d'ailleurs un véritable intérêt historique. Nous invoquerons d'abord un acte qui honorerait bien plus encore la municipalité Toulousaine, s'il eût été spontané de la part des capitouls. En 1646, trois ans avant sa mort, Goudelin, accablé de vieillesse, vint tendre la

(1) Paris, 1635, in-4°.

(2) L'ont appelé *Goudelin* et *Goudouli* : Raynal, *Hist. de la ville de Toulouse* ; Sermet, *Mém. cité* ; Feller, *Biographie universelle* ; Lamothe, dans la *biographie universelle* de Michaud ; le *Dict. universel*, historique, critique et bibliographique.

main à la porte de la maison de ville , d'où il était autrefois sorti triomphant , et où son image devait , peu d'années après , occuper un rang si honorable. *Sur sa demande* , les capitouls et le corps de Bourgeoisie , lui accordèrent une pension annuelle de 300 livres. Je crois devoir rapporter ce curieux document , tel que je le transcris textuellement des registres des délibérations des capitouls (1).

« Du seitzième octobre 1646 , dans le consistoire des conseils de » l'Hostel-de-Ville , pardevant MM. de Martres , chef de consis- » toire , Mestre , Souterene , Saporta et Tholosany , capitouls.

« Le conseil de bourgeoisie assemblé : Par ledit sieur de Martres » avocat , capitoul et chef de consistoire a esté dit que le sieur » *Goudelin* , avocat , est extrêmement nécessaire pour n'avoir » aucuns biens pour se nourrir , estant fort vieux et incommodé de » sa vieillesse , ne pouvant rien fere pour gagner sa vie , ce qui » l'oblige a demander que la ville , en considération des services » quelle a retires de luy , luy accorde quelque pension pour se » nourrir le reste de ses jours. »

« Les voix recullies , a été délibéré et arresté qu'il est accordé » audit sieur *Godelin* , pendant sa vie annuellement , la somme de » trois cens livres , qui luy sera payée de troys en troys mois. La- » quelle somme sera couchée en l'estat de la présante année pour » être imposée , levée et payée audit *Godelin* , par le trésorier de » cette présante année ou aultres à l'advenir. »

Ainsi , c'est à *Goudelin* ou *Godelin* que le secours de trois cents livres est accordé par la municipalité toulousaine , et nous retrouvons encore ici pour son nom les deux orthographes que nous venons de signaler , à savoir la véritable , et la française ou de convention.

Mais il est temps de produire un acte plus important encore , dont l'authenticité ne peut être douteuse , dont l'autorité ne peut être contestée , et qui seul est suffisant pour lever tous les doutes , en l'absence de l'acte de baptême. Nous lisons dans le *Registre des mortuaires et sépultures de l'église métropolitaine Saint-Etienne, de Tholose* : « Mre PIERRE GOUDELIN , docteur et avocat en

(1) Archives municipales de Toulouse , au Capitole.

» la cour, âgé de 70 ans, a été enseveli dans le cloître de l'église
» des P. Carmes, le 16 septembre 1649 (1). »

Tel est l'acte mortuaire de notre poète que le père Sermet avait relevé avant nous et qui constate le décès de Pierre Goudelin.

Après cela nous croyons superflu d'ajouter des développements aux preuves que nous venons de fournir en faveur de la légitimité du nom de Goudelin ; nous croirions faire injure à la sagacité de nos lecteurs.

Ainsi, la dénomination de *Godolin*, que quelques-uns lui ont donnée après sa mort, est fautive et inadmissible, et il ne nous reste plus qu'à indiquer l'origine de cette erreur biographique ; ce qui n'a pas été encore fait, au moins que nous le sachions.

En 1775, c'est-à-dire 126 ans après la mort de Goudelin, l'avocat Tournier publia l'ouvrage posthume de Pierre Cazenève, intitulé : *Mémoire contenant l'histoire des Jeux-Floraux et celle de Clémence-Isaure* (2). On y lit, à la page 99 : « En 1609, GODOLIN mit au jour le recueil de ses poésies gascones ; il y en a plusieurs à l'honneur de Clémence-Isaure et de ses jeux, où il avait remporté des prix (3). »

A cet endroit de l'ouvrage de Cazenève répond la note marginale suivante : *Registre vert, fol. 156* (4). En effet, le registre vert, qui est conservé dans les archives de l'Académie des Jeux-Floraux, renferme le procès-verbal de la séance où Goudelin obtint le prix du Souci, pour le chant royal, composé en français, et qu'il plaça à la fin de ses œuvres complètes (5). On lit sur le verso du folio 165, que les juges du concours étant entrés dans le petit consistoire à l'Hôtel-de-Ville, on proposa à plusieurs poètes présents le refrain d'un chant royal. Parmi ceux qui répondirent à cet appel se trouve notre poète qui, en cet endroit du procès-verbal,

(1) Bureaux de l'état-civil de la ville de Toulouse, au Capitole, registres de la paroisse Saint-Etienne.

(2) Toulouse, 1775, in-4°.

(3) Goudelin n'avait remporté qu'un prix, celui du *Souci*, en 1609.

(4) Il faut lire 165 ; il y a eu transposition des 2 derniers chiffres.

(5) Cette pièce a pour titre : *Pour ce poème la fleur du Souci feut adjudgée* à P. G. Voy. édit. de 1648, in-4°, 2^e partie, p. 98, où elle a été imprimée pour la première fois.

est nommé GODOULIN. On lit sur le recto du fol. 166 : « *L'assemblée arrête que la fleur de l'Assoussie estoit adjugée audit Goudolin escolier tholozaïn pour le chant royal dont le refrain est :*

L'infatigable (*sic*) vol des oyseaux de Tidore (1).

Et plus bas reparait le mot *Goudoulin* (2). Immédiatement après le procès-verbal vient le chant royal couronné, et à la fin de celui-ci le mot *Godolin* en gros caractères et sans paraphe.

C'est là la prétendue signature de notre poète, le prétexte de l'erreur que nous combattons.

Il suffit de parcourir avec attention, et dans tout son entier, le registre vert, qui commence en 1584 et finit en 1640, pour rester convaincu qu'il ne renferme d'autre signature que celle du secrétaire de l'Académie *Coderci*, qui revient à la fin de chaque procès-verbal. L'écriture de cette signature se présente avec des caractères tellement particuliers, tellement individuels, qu'il est impossible, même à première vue, de ne pas reconnaître la main qui l'a tracée. Eh bien ! c'est *Coderci* qui a écrit le mot *Godolin* au-dessous du chant royal sur le livre vert (3).

Ainsi le nom de *Godolin* n'est pas une signature, comme on l'a pensé. Au reste, on a entouré d'une autre inexactitude cette fable, qui avait fait supposer que *Goudelin* avait apposé son nom à la fin du chant royal couronné par les Jeux-Floraux. On a prétendu, en effet, qu'à cette époque chaque lauréat signait son nom au bas de la pièce qui avait obtenu le prix, tandis que le registre vert

(1) L'infatigable vol des oiseaux de Tidore.

(2) Les mots *Goudolin* et *Goudoulin*, du folio 166, ont été corrigés long-temps après la rédaction du procès-verbal, comme il est facile de s'en apercevoir à la couleur des deux encres. Celui qui a opéré ces corrections, qui avaient pour but de faire lire *Godolin*, n'a pris d'autre précaution que de faire disparaître les *u* sous une tache d'encre. Le mot *Goudoulin*, inserit au folio 165, n'a pas été modifié.

(3) Voyez les nombreuses signatures de *Coderci*, mais plus particulièrement celles du folio 209 ; il est impossible, à la forme particulière des *o*, de douter qu'il n'ait écrit le mot *Godolin*.

que l'on invoquait prouve évidemment le contraire ; il ne renferme pas une seule signature des auteurs dont il nous a conservé les ouvrages. Seulement on trouve leur nom à la suite de leurs compositions, mais écrit de la main du secrétaire. Voilà tout. Encore les noms sont-ils souvent défigurés, quelquefois rectifiés. Ainsi, à la fin du chant royal dont le refrain est : *Le grand Dieu marinier qui commande aux oraiges*, le secrétaire écrivain avait d'abord mis Jehan Gas Tholosain, qu'il a effacé d'un trait de plume et remplacé par J. Gay Tolosain (folio 79) ; pareille chose se voit au folio 185, où le mot de Garra avait été mis à la place du nom du lauréat Garrua. Au reste, il n'y a rien de moins arrêté que l'orthographe des procès-verbaux du registre vert, et pour ne parler que du nom de notre poète, j'ai fait voir qu'il y a été écrit de trois manières différentes et toutes les trois fautives.

Ainsi s'évanouit, devant l'appréciation exacte des faits, toute l'histoire de cette prétendue signature, et toute discussion devient inutile après le démenti formel que nous venons de donner à cette supposition. D'ailleurs, le mot Godolin ne serait-il pas de la main de Coderci, ce qui est de toute exactitude, qu'on n'aurait pas davantage le droit de l'attribuer à Goudelin, qui, parmi les poètes couronnés, pendant une période de 56 ans, aurait seul apposé son nom à la suite de son œuvre ; car, quel est celui qui peut montrer aujourd'hui une signature vraie, authentique de notre poète, pour l'opposer à celle que l'on a voulu voir sur le registre vert, et établir ainsi une identité incontestable ? — Personne. Vous avez donc à nous citer un mot et non pas une signature, puisque tout terme de comparaison vous manque pour démontrer la légitimité de votre opinion (1).

(1) Nous ferons remarquer que Cazeneuve, qui le premier a substitué le nom de Godolin à celui de Goudelin, n'a pas dit un mot de la prétendue signature. Ayant à citer l'œuvre de Goudelin, couronnée par l'Académie des Jeux-Floraux, il l'a fait d'après le registre vert, sans attacher aucune importance à ce fait, préoccupé qu'il était, de faire armes de tout contre les capitouls, en faveur de l'Académie, qu'il défendait des attaques passionnées de Laganne.

C'est dans cet état de choses que gisait oublié le procès-verbal de la séance des Jeux-Floraux du 3 mai 1609, lorsqu'un événement vint, en 1808, mettre en émoi la population toulousaine, et ressusciter l'erreur touchant le nom de Goudelin, en lui donnant une sorte de consécration historique.

Le couvent des Grands-Carmes, dans le cloître duquel avait été enseveli le poète, devait bientôt tomber sous le marteau de la destruction. Mais avant que les ossements de ceux, qui avaient cru reposer en paix dans ce saint asile, fussent retirés de leurs sépultures et confondus dans une fosse commune, un membre de l'Académie des Jeux-Floraux, M. l'abbé Jammes, demanda que le corps littéraire, qui avait adopté Goudelin après sa mort, lui assurât un nouveau tombeau (1).

Les vœux de l'honorable académicien furent entendus, l'église Notre-Dame la Daurade, où l'on croit que repose Clémence-Isaure, fut choisie pour recevoir ce précieux dépôt. Le 14 juillet 1808, au milieu du concours d'une population immense, les restes de Goudelin furent inhumés dans la chapelle de l'Ange-Gardien (2). M. Poitevin, alors secrétaire-perpétuel de l'Académie, prononça l'éloge du poète et ne l'appela que Godolin (3).

L'Académie des Jeux-Floraux fit graver bientôt après sur le modeste monument qui signale la dernière tombe de Goudelin :

PIERRE GODOLIN

INHUMÉ LE 16 SEPTEMBRE 1649

DANS LE CLOITRE DES GRANDS CARMES

(1) Séance de l'Académie des Jeux-Floraux, du 15 mai 1807.

(2) Voy. *Translation des cendres du poète Godolin*, précédant l'éloge funèbre.

(3) « Godolin — c'est ainsi qu'il signait son nom. En patois on » l'appelait Goudouli, et ce nom a prévalu. » (*Eloge funèbre du poète Godolin*, par M. Poitevin, br. in-8°, p. 1 et 5.

Les auteurs de la *Biographie Toulousaine* ont adopté cette opinion, donnant pour raison que le poète avait signé ainsi sur le registre vert, comme l'avait dit en 1809, M. Poitevin. (Séance publique du 3 mai 1809, pag. 8).

TRANSFÉRÉ DANS CETTE ÉGLISE
PAR LES SOINS
DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX
LE 14 JUILLET 1808.

Ainsi le plus ancien corps littéraire dont la France s'honore, vint consacrer à Toulouse, cette erreur biographique à l'occasion du nom du poète qu'elle voulait protéger après sa mort. Il importe, pour la vérité d'abord, et aussi pour son propre honneur, que l'Académie des Jeux-Floraux revienne sur sa première délibération ; car les corps littéraires et savants doivent donner les premiers l'exemple de la plus scrupuleuse exactitude, qui est aussi de la justice, dans les jugements qu'ils portent sur les hommes et sur les choses. C'est là que réside leur force et cette imposante autorité qui fait toute leur valeur (1).

Quant à nous, simple particulier, mais attaché par de longues études aux idiomes méridionaux, nous avons cru de notre droit et de notre devoir de protester hautement contre la prétention de ceux qui voudraient enlever son nom au poète dont les admirables compositions ont de tout temps charmé nos loisirs, et nous ont fait aimer cette douce langue maternelle, que l'on oublie tous les jours, mais qui ne périra point, car elle a été immortalisée par Pierre Goudelin.

(1). J'adresse la même recommandation à la municipalité de Toulouse, elle doit s'empresser de rétablir dans toute son intégrité l'inscription que Lafaille plaça au-dessous du buste de Goudelin, au Capitole. Je ne sais qui a profité d'une restauration récente pour la falsifier : à la place de **PETRUS GOUDELIN**, qu'on y lisait, comme la trace des premières lettres le laisse encore apercevoir, on a mis **PETRUS GODOLIN**, et ce qui est anti-logique, on a laissé intact le mot *Godeline* dans le corps du quatrain.



Ainsi le plus ancien corps littéraire de la France s'honore, ainsi consacrer à Toulouse, cette erreur historique à l'occasion du nom du poète qu'elle voulait protéger après sa mort. Il importe, pour la vérité d'abord, et ainsi pour son propre honneur, que l'Académie des Jeux-Floraux revienne sur sa première indignation ; car les corps littéraires et savants doivent donner, en premiers l'exemple de la plus scrupuleuse exactitude, qui est aussi de la justice, dans les jugements qu'ils portent sur les hommes et sur les choses. C'est là que réside leur force et celle importante d'autorité qui fait toute leur valeur (1).

Quant à nous, simple particulier, mais attaché par de honnêtes études aux idées méritées, nous avons cru de notre droit et de notre devoir de protester hautement contre la prétention de ceux qui voudraient enlever son nom au poète dont les admirables compositions ont de tout temps éclairé nos jours, et nous ont fait aimer cette douce langue maternelle, que l'école de tous les jours, mais qui ne périt point, car elle a été immortalisée par Pierre Goudolin.

(1) L'adresse la même recommandation à la municipalité de Toulouse, elle doit s'empêcher de rétablir sans toute son intégrité l'inscription que l'abbé place au-dessous du buste de Goudolin, en Capital. Je ne sais qui a profité d'une restauration récente pour la laisser : à la place de PIERRE GODELIN, qu'on y lisait, comme à travers des premières lettres le laisse encore apercevoir, on a mis PIERRE GODELIN, et ce qui est anti-logique, on a laissé intact le mot Godeine dans le corps du quatrain.